



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE 4 juillet 2023 à 20h

Le Jeudi 4 juillet 2023,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMAIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023

Présents :

M. ARNAULT Guillaume, Mme CLERAC Delphine, Mme DOUTEAU Claudine, M. DUCHESNE Jean-Jacques, M. FRADIN Patrick, M. FROGER François, Mme GOUMY Maria, M. JAMAIN Bernard, Mme JUTEAU-RABUSSEAU Vanessa, M. LARGEAU Jean-Michel, M. PLOUZEAU Yoann, Mme SEPIERE Sylvie, Mme TISSERONT Patricia

Procuration(s) :

M. PIRODEAU Pierre donne pouvoir à M. ARNAULT Guillaume

Absent(s) :

M. PIRODEAU Pierre, M. POINT Damien

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme DOUTEAU Claudine

Président de séance : M. JAMAIN Bernard

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme DOUTEAU Claudine est désignée pour remplir cette fonction.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juin 2023

► **Vote : Unanimité des membres présents et représentés**

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
023 Virement à a section d'investissement	12 500,00 €		
61524 Bois et foret	- 12 500,00€		

Il en résulte de qui suit :

L'équilibre du budget s'établit ainsi

Fonctionnement dépenses et recettes à 694 139.13 €

Investissement dépenses et recettes à 273 621.44 €.

- Après délibération le conseil autorise la décision modificative

► **Vote : Unanimité des membres présents et représentés**

4-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION COMMUNALE

Monsieur le maire informe les membres du conseil que l'ACCA de Chalais a fait la demande d'une subvention exceptionnelle de 3500 € dans le cadre d'une acquisition immobilière et demande que la Mairie se porte caution pour le prêt à la banque.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil :

- **Accorde** la subvention exceptionnelle de 3500 € à l'ACCA de Chalais sous réserve de l'acquisition du bien immobilier
- **Se porte** caution pour le prêt bancaire à hauteur de 50% du montant emprunté en application de l'article D.1511-35 du code des collectivités territoriales, sous réserve de l'obtention du prêt et de l'acquisition du bien
- **Charge** monsieur le maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

► **Vote : Unanimité des membres présents et représentés**

5-VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION 2023_06_003 en date 8 juin 2023

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de voter à nouveau le montant des subventions communales suite à une erreur sur l'attribution du montant accordé à l'association les Musseaux de Chalais. Il propose de reconduire le même montant de 350 € aux associations et que L'association des Musseaux de Chalais bénéficie d'une subvention supplémentaire de 500 € car elle est porteuse du Tour de France des Motos Anciennes qui passera par Chalais Le 25 Août 2023.

Après lecture et discussion, il en résulte ce qui suit :

1-AVIS DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTAL PARC EOLIEN « Plaine d'INSAY »

Vu l'Arrêté Préfectorale n°2023-DCPPAT/BE-96 en date du 9 mai 2023 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande formulé par la société SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 pour l'installation et l'exploitation de 6 éoliennes et 1 poste de livraison sur les communes de MOUTERRES-SILLY et LES TROIS MOUTIERS

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaitre son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête soit avant 5 août 2023.

Monsieur le maire, informe les membres du conseil que celui-ci est appelé à émettre un avis sur le projet.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet :

- Un avis **DÉFAVORABLE** au projet du Parc Éolien « Plaine d'INSAY » sur les communes de Mouterre -Silly et Les Trois Moutiers.

► **Vote : Unanimité des membres présents et représentés**

2-CHOIX PRESTATAIRE EQUIPEMENT VOLET ROULANT SECRETARIAT MAIRIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que 2 entreprises ont été consulté pour élaborer des devis afin de doter le secrétariat de la mairie de volets roulants.

L'entreprise BOURDON de Loudun volets roulants solaires pour un montant HT de 1969.09 €

L'entreprise de M. DUPUY Christian volet roulant par manœuvre radio pour un montant HT de 1581.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Retient le devis de l'entreprise DUPUY Christian pour un montant HT de 1581.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer commande.

► **Vote : Unanimité des membres présents et représentés**

3-DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il a lieu de prendre une décision modificative du budget en section d'investissement pour la voirie.

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
2151/0031	10 000,00 €	021 Virement De La Section De Fonctionnement	12 500,00 €
2157/0031	2 500,00€		

	2023
A3C	350 €
ADMR	350 €
LES MUSSEAUX DE CHALAIS	350 €+500€
LA GAITÉ DE CHALAIS	350 €
MOTO CLUB DES LOUPS	350 €
PIGNON FIXE	350 €
ACCA	350 €
COCOBOYS	350 €
Association Pêcheurs Chalaisiens	350 €
COMMIS D'OFFICE	350 €

► **Vote : Unanimité des membres présents et représentés**

6- CESSION VENTE MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il y a lieu de fixer le montant de la vente de l'ancienne épareuse de type PANTHER SMA reprise par DOUSSET MATELIN. Il propose que le montant de la cession soit fixé à 2 500 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Fixe le montant de la cession à 2 500 €
- Autorise la vente de l'épareuse de type PANTHER SMA
- Charge monsieur le maire de faire le nécessaire.

► **Vote : Unanimité des membres présents et représentés**

Le Secrétaire de séance,

C.DOUTEAU



Fait à CHALAIS
Le Maire,

B.JAMAIN

